



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE



APPEL A PROJETS OUTRE-MER N°5

« Essaimage DOM »

MAYOTTE

Note préliminaire :

La Ministre des Outre-mer et le Ministre de la ville, de la jeunesse et des sports ont présenté *le plan Jeunesse outre-mer* le 3 septembre 2015 qui concrétise l'engagement gouvernemental en faveur des jeunes ultramarins et réaffirme les deux priorités majeures que sont l'emploi et la formation des jeunes.

Le plan Jeunesse outre-mer se décline en 110 mesures et s'articule autour de cinq grandes priorités :

- la réussite éducative ;
- la transition entre la formation et l'emploi ;
- l'autonomie et la prise d'initiative des jeunes ;
- l'insertion professionnelle et sociale ;
- la lutte contre la délinquance et la promotion du "vivre ensemble".

L'appel à projets « outre-mer » du fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) s'inscrit pleinement dans les priorités du plan gouvernemental et vise, en réponse aux besoins précis et différenciés des territoires et des jeunes, à mettre à profit les enseignements des expérimentations passées pour initier de nouveaux projets.

En effet, le FEJ soutient des innovations sociales de terrain qui font l'objet d'une évaluation externe rigoureuse afin de renouveler les politiques publiques en faveur des jeunes. Les enseignements tirés des expérimentations les plus efficaces permettent d'alimenter la politique transversale du gouvernement pour la jeunesse et les actions mises en œuvre sur le terrain.

Depuis 2010, quatre appels à projets « outre-mer » du FEJ ont permis de financer une cinquantaine de projets sur des thématiques diversifiées (l'éducation, l'emploi, la mobilité, la santé et la lutte contre les discriminations) à destination des jeunes ultramarins .

Ce nouvel appel à projets du fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) appelé « Essaimage DOM » concerne les territoires de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion. Cet appel à projets revêt un caractère spécifique dans la mesure où il prévoit une mise en œuvre déconcentrée, adaptée aux contextes et aux besoins des jeunes localement.

Les projets de qualité attendus dans le cadre de ces appels à projets devront présenter un caractère innovant et concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Un appui en ingénierie de projets pourra être prévu par le porteur.

Spécificités du territoire de Mayotte

Mayotte se démarque des autres territoires français par la jeunesse de sa population, puisque selon les données du dernier recensement, 60% de la population avait de moins de 25 ans en 2012. Cette population jeune, majoritaire sur le territoire est elle-aussi fortement impactée par les mutations culturelles et socioéconomiques que connaît aujourd'hui la société mahoraise.

Si ces mutations sont pour certaines génératrices d'espoirs pour les jeunes générations du territoire (amélioration du système scolaire, accès aux études supérieures sur le territoire, mobilité intra-départementale et internationale, développement des activités socio-éducatives, des loisirs et de la culture, etc.), d'autres sont synonymes d'effets négatifs (délinquance juvénile, phénomène d'errance des mineurs, perte de repères culturels, échec scolaire, inactivité, consommations d'alcools et de produits stupéfiants, difficultés d'accès aux soins etc.).

De l'avis des professionnels, des experts mais aussi de l'opinion publique, la situation des populations jeunes du département apparaît comme particulièrement préoccupante, et ce, quel que soit l'âge.

Ce constat démontre la nécessité pour les pouvoirs publics et la société civile mahoraise d'enrayer les spirales négatives susceptibles d'entraver un développement harmonieux de la jeunesse du département.

En retenant comme thématiques d'intervention, la lutte contre le décrochage scolaire et l'éducation et la prévention en santé chez les jeunes, le présent appel à projet a vocation à proposer des actions concrètes pour agir sur les phénomènes à risques qui peuvent concerner les jeunes du territoire.

I - THEMATIQUES CONCERNEES PAR CET APPEL A PROJETS

Deux thématiques ont été définies pour cet appel à projets afin de voir émerger des expérimentations sociales.

- Axe 1 : Lutte contre le décrochage scolaire
- Axe 2 : Education et prévention en santé chez les jeunes

Eléments de contexte

Le décrochage scolaire s'analyse comme le processus qui conduit un jeune scolarisé à se détacher progressivement du système scolaire jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme. Ce phénomène qui est rencontré au niveau national dans des proportions conséquentes s'exprime sur le département de Mayotte avec une acuité particulière. Ainsi en 2014, 100 400 élèves mahorais étaient considérés en situation de décrochage.

Les causes du décrochage scolaire peuvent être multiples. Et la situation qui en résulte peut profondément impacter les jeunes concernés, et ce, durant toute leur vie. Ainsi, si le décrochage scolaire est générateur de gênes immédiates pour le « décrocheur » (souffrance, frustration, perte d'estime ou repli sur soi), le phénomène peut également être à l'origine de difficultés futures pour la personne à s'insérer économiquement et socialement dans la société.

Objectifs des expérimentations

La lutte contre le décrochage scolaire comporte des enjeux humains, économiques et sociaux majeurs. **C'est pourquoi, dans le cadre de cet appel à projets, il est demandé aux candidats de proposer des actions expérimentales visant à aider les jeunes du département en situation avérée de décrochage scolaire.**

Enseignements des expérimentations précédentes

Les expérimentations soutenues dans le cadre du FEJ afin de lutter contre le décrochage scolaire empruntent deux registres d'actions : celui qui vise à prévenir le décrochage d'élèves en difficulté et celui qui vise à repérer et à soutenir les jeunes qui ont déjà décroché.

En matière de prévention du décrochage, l'apport des projets de prévention réside dans l'expérimentation de formes innovantes de soutien et d'accompagnement des jeunes en grande difficulté dans leur scolarité. Le principal élément d'innovation réside dans l'articulation entre interventions scolaires, éducatives, d'accompagnement et de soin.

Les expérimentations les plus abouties permettent ainsi de sortir des jeunes en échec d'une situation scolaire qui paraît sans issue en leur proposant des formes d'activités alternatives, dans le cadre des établissements scolaires ou en dehors.

La question qui demeure posée est celle de l'articulation entre ces dispositifs et le monde scolaire lui-même. Le temps de la prise en charge est aussi un temps de distance avec l'enseignement ordinaire : le bénéfice retiré de la sortie du cadre scolaire (souplesse dans la prise en charge, petits groupes, accompagnement personnel, pédagogies alternatives, absence de notes) rend en même temps difficile le retour dans la scolarité.

L'apport principal des projets de soutien aux élèves décrochés, autour des plates-formes de repérage et de la mise en place d'applications informatiques nouvelles, a été de rendre ces jeunes visibles pour les institutions et de mobiliser les acteurs dans une recherche de solutions de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle menée en partenariat.

La limite pointée par les évaluations porte sur la nature des solutions apportées à la situation des jeunes. En effet, le rattachement aux institutions d'insertion, en particulier aux missions locales, est un premier pas qui pose ensuite une question qui dépasse le cas des décrocheurs : celle de l'insertion professionnelle des jeunes les moins diplômés.

Exemples de projets mis en œuvre dans ce domaine

Des projets se concentrent sur l'implication des parents des élèves en difficulté. Il s'agit de renforcer les actions menées par les équipes éducatives pour faire le lien avec les familles et leur transmettre des informations sur la scolarité et sur l'orientation de leurs enfants.

Les projets « [La mallette des parents](#) » en 6ème, a été porté par le rectorat de Créteil et évalué par l'École d'économie de Paris (APDIISES 11), et « [La mallette des parents – orientation en 3ème](#) », a été porté par le rectorat de Versailles et évalué par l'École d'Economie de Paris, HAP 09.

L'expérimentation de « la mallette des parents » en classe de 6ème a eu lieu en 2008-2009 dans l'académie de Créteil. Ce programme a été mis en œuvre dans une quarantaine de collèges de l'académie de Créteil, majoritairement en zone d'éducation prioritaire. Ce dispositif coûte entre 1 000 et 1 500 euros par collège. Il consiste en trois réunions-débats réunissant des parents d'élèves de sixième et des membres des équipes éducatives. Elles sont axées sur l'aide que les parents peuvent apporter aux enfants, les relations avec le collège et la compréhension de son fonctionnement. Une expérimentation complémentaire a été menée l'année suivante pour déterminer quelles méthodes étaient les plus efficaces pour augmenter le nombre de parents impliqués.

L'expérimentation de la « Mallette des parents » en classe de 3ème vise à tester les effets d'un dispositif permettant de soutenir dans les choix d'orientation en fin de 3ème les familles des 25% d'élèves les plus faibles scolairement et les plus exposés au décrochage scolaire. En début d'année 2010-2011, les principaux de 37 collèges volontaires de l'académie de Versailles ont identifié ces élèves dans leurs classes de troisième. Un tirage au sort a ensuite déterminé, à l'intérieur de chaque collège, les classes qui participeraient à l'expérimentation. Dans celles-ci, les familles présélectionnées ont été invitées à participer à deux réunions spécifiques avec le chef d'établissement. Les présélectionnés des autres classes constituent un groupe témoin, ce qui permet d'estimer rigoureusement l'impact du programme. Un simulateur d'orientation, permettant, à partir des résultats scolaires à un moment donné, de savoir si telle ou telle affectation est envisageable (eu égard aux attentes propres aux différentes filières de formation) a également été développé dans le cadre de cette expérimentation, l'effet propre de cet outil n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

Les expérimentations de « mallette des parents » en 6ème et en 3ème ont permis de mesurer les effets d'actions tournées vers les parents des jeunes les plus en difficulté, afin de les soutenir dans la compréhension des enjeux de l'orientation et des codes de l'institution scolaire.

Les évaluations de ces dispositifs peu coûteux et reproductibles mettent en lumière leurs effets importants pour prévenir le décrochage et favoriser l'appropriation par les jeunes et leurs familles de leurs choix d'orientation.

Caractéristiques des projets

Les projets proposés devront s'inscrire dans une logique de complémentarité des actions développées par les dispositifs de l'Education nationale (Plan national de lutte contre le décrochage scolaire 2014) et de politique de la Ville (Programme de Réussite Educative, etc.).

Ils devront s'appuyer sur un partenariat avec les acteurs départementaux intervenant dans le champ des politiques d'éducation, de jeunesse et d'éducation populaire (Vice-rectorat, associations de parents d'élèves, CRIJ, PAEJ, etc.) pour proposer des interventions de proximité au plus près des publics concernés par les situations de décrochage scolaire.

Au sein de la population des jeunes mahorais, les publics ciblés par le présent appel à projets sont les jeunes en situation avérée de décrochage scolaire

Eléments de contexte

L'offre en santé sur Mayotte est caractérisée par le rôle primordial de l'hôpital public en tant que producteur de soins, la faiblesse de l'offre de soins libérale, le manque de médecins spécialistes et l'absence de couverture sociale pour une partie non négligeable des habitants du département, entraînant des difficultés d'accès aux soins pour les personnes concernées.

Dans cette situation qui met l'accent sur une réponse curative aux problèmes de santé des populations, et nonobstant les approches préventives existantes intervenant sur des thématiques ciblées (diabète, cancers, alimentation), les démarches en éducation et en prévention en santé, notamment auprès des jeunes du département restent parcellaires.

Objectifs des expérimentations

Si la jeunesse de la population mahoraise présuppose un état de santé globalement satisfaisant des 6-25 ans du département, l'absence prolongée de soins, les carences alimentaires, les conduites à risques, l'alcool, la toxicomanie, ou encore les troubles psychologiques contribuent à altérer l'état de santé de nombre d'entre eux. **C'est pourquoi, dans le cadre de cet appel à projets, il est demandé aux porteurs de projets de proposer des actions expérimentales d'éducation à la santé, ou de prévention en direction des publics jeunes du département.**

Enseignements des expérimentations précédentes

Les jeunes se trouvent souvent dans une situation de précarité vis-à-vis de leur santé, et cela d'autant plus que leurs revenus sont faibles et qu'ils ne sont pas autonomes.

Le manque d'information des jeunes aggrave ce phénomène.. Ce phénomène est d'autant plus problématique que les jeunes représentent une population particulièrement touchée par les conduites à risque et un public difficile à toucher par les messages de prévention.

Pour ces raisons, l'amélioration de la prise en charge de la santé des jeunes constitue un enjeu important pour les politiques publiques.

27 expérimentations ont été soutenues par le FEJ :

- 24 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 3 « Améliorer l'accès au soin des jeunes » du deuxième appel à projets (AP2), publié en octobre 2009 ;
- 1 s'inscrivant dans le cadre du programme 2 « Actions innovantes pour développer la mobilité internationale des jeunes » du premier appel à projets pour l'outre-mer (APDOM1) publié en août 2009 ;
- 2 s'inscrivant dans le cadre du programme 1 « L'implication des jeunes et de l'ensemble des acteurs locaux dans la prévention santé et l'accès aux soins » du second appel à projets pour l'outre-mer (APDOM2), publié en février 2011.

Les expérimentations s'organisent autour de deux axes : l'élaboration de messages de prévention destinés à un large public, susceptibles d'être entendus et pris en compte par les jeunes, d'une part, le développement de projets visant à permettre aux jeunes les plus en difficulté d'entreprendre des démarches de soins, d'autre part.

Exemples de projets mis en œuvre dans ce domaine

La thématique relative à la prévention des accidents de santé des jeunes ultramarins a permis de soutenir des expérimentations intéressantes mobilisant de nombreux partenaires au niveau local. Elles ont visé à mieux faire connaître aux jeunes les aides existantes (consultation annuelle gratuite, aide à la complémentaire santé), à mieux repérer les plus vulnérables aux risques sociaux et sanitaires, et à faciliter leur accès à l'offre de soins, en particulier en médecine de ville. Une mobilisation des acteurs locaux sur la santé des jeunes les plus en difficulté a été mise en place à travers des actions d'éducation à la santé, notamment portées par des jeunes volontaires dans une logique de prévention par les pairs, en incluant des modalités de formation et d'encadrement des jeunes volontaires au sein de relais santé.

Les actions de prévention des grossesses précoces et des conduites addictives ont aussi été privilégiées.

L'expérimentation « Maison des adolescents mobile » a été menée par l'association TAMA et évalué par EUREVAL, APDOM2_44.

L'association TAMA est une association Mahoraise qui lutte contre toutes les formes d'exclusion. Depuis 2003, l'association intervient auprès des plus démunis sur le territoire de Mayotte dans les champs de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'aide à la personne et de l'éducation populaire.

Le projet de Maison des adolescents mobile (MDAM) vise à compléter le dispositif Maison des adolescents fixe (MDA) mise en place par TAMA et située à CAVANI, un village de la commune de Mamoudzou, inaugurée en janvier 2011 qui peine à attirer des jeunes résidant à l'extérieur du Grand Mamoudzou. La MDAM est une structure itinérante allant à la rencontre des jeunes sur l'ensemble du territoire de l'île pour diffuser un message de prévention, par l'installation de micro expositions sur des thématiques liées à la jeunesse. Elle mobilise une équipe pluridisciplinaire composée d'un médiateur social, d'une aide-soignante et d'un animateur socio-éducatif.

Entre mai 2012 et août 2013, 147,5 journées de tournée ont eu lieu avec une moyenne de plus de 12 Journées par mois.

En moyenne, 22 jeunes fréquentent la MDAM par demi-journée, soit un total de près de 6 500 fréquentations de la MDAM par les jeunes.

Caractéristiques des projets

Les projets proposés devront définir des stratégies ambitieuses pour, soit préserver le capital-santé des jeunes du département, soit améliorer leur état de santé. Ils devront mettre en avant les partenariats locaux à décliner avec les acteurs des politiques de santé des jeunes (CHM, CMP, Maison des Ados, PAEJ, etc.) afin de proposer des actions efficaces et de proximité.

Au sein de la population des jeunes mahorais, les publics ciblés par le présent appel à projets sont l'ensemble des jeunes du département âgés entre 6 et 25 ans.

II – DISPOSITIONS PRATIQUES

1 – Dépôt des candidatures :

Le dépôt des candidatures se fait directement sur le site : <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/> sur la base du dossier de candidature et des annexes mis à disposition sur ce même site.

2-Organismes éligibles :

Les personnes morales publiques (telles qu'un EPLE) ou privées (telles qu'une association) sont éligibles si elles remplissent les trois conditions cumulatives prévues à l'article 238 bis du Code général des impôts :

- l'activité de l'organisme doit être à but non lucratif,
- sa gestion doit être désintéressée, aucun avantage ne doit être procuré à ses membres,
- poursuivant une mission d'intérêt général, notamment à caractère éducatif et social.

3-Critères de sélection des projets :

Les projets devront concerner un nombre significatif de jeunes et avoir un impact sur l'ensemble du territoire. Les candidats devront prendre en compte les enseignements des expérimentations du FEJ mis à leur disposition sur le site <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

4 notions fondamentales président à l'analyse des projets :

- Présence d'objectifs spécifiques, mesurables et atteignables ;
- Originalité et valeur ajoutée des réponses apportées par rapport aux actions existantes sur le territoire ;
- Capacité à produire des enseignements pour les politiques publiques ;
- Qualité de la construction du projet (méthodologie rigoureuse, modalités opérationnelles explicites, ancrage territorial, partenariats institutionnels, viabilité financière, ciblage des publics et/ou prise en compte de tous les jeunes y compris ceux en situation de handicap, etc...)

La liste des 11 critères d'appréciation par les jurys, ainsi que les précisions sur les coûts éligibles et les conseils aux porteurs de projets, sont disponibles sur le site du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse : http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/11_criteres_analyse_sur_le_fond-2.pdf

4-Montant alloué sur le territoire de Mayotte :

Le montant alloué à l'appel à projets est de 431 000 euros.

Ce montant correspond au plafond de l'enveloppe budgétaire consacrée par le FEJ au financement pluriannuel de l'ensemble des expérimentations sélectionnées dans le cadre du présent programme.

5-Cofinancement :

La contribution du FEJ ne peut excéder 80% du budget prévisionnel du projet, ce qui suppose une prise en charge du budget sur les fonds propres de l'organisme ou le recours à un cofinancement extérieur. Les cofinancements ou financements en propre affichés au budget prévisionnel, peuvent consister notamment en la valorisation d'ETP ou la mise à disposition de locaux.

Les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics, valent déclaration sur l'honneur. Chaque cofinancement d'origine extérieure, devra faire l'objet d'une attestation de contribution signée du co-financeur, ou à défaut une déclaration d'intention de contribution.

En cas de désistement d'un contributeur financier, la part du budget manquante ne sera pas prise en charge par le FEJ.

6-Dépenses éligibles :

- Coûts de fonctionnement et d'investissement
- Financement d'un organisme d'aide à l'ingénierie de projet

➤ **Charges de personnel :**

Les charges de personnels concernant des personnels de la fonction publique ne seront pas prises en charge par le FEJ. Merci de préciser :

- le nombre d'ETP consacrés au projet ;
- la répartition par fonctions/missions dédiées.

Les personnels permanents ne peuvent pas être financés à 100% par le FEJ.

➤ **Les frais de gestion :**

Les frais de gestion imputés sur la subvention du FEJ ne doivent pas dépasser 10% de la subvention FEJ.

➤ **Les dépenses d'investissement pour le projet sont autorisées sous certaines conditions :**

- Etre inscrites dans le budget initial annexé à la convention ;
- Faire l'objet d'une argumentation écrite expliquant le choix porté sur l'investissement plutôt que le fonctionnement ;
- Etre justifiées par un devis dans le dossier de candidature et par une facture à la fin du projet.

La DJEPVA se réserve le droit d'apprécier l'opportunité du financement de la dépense d'investissement par le FEJ, au regard des éléments indiqués ci-dessus.

7-Obligations comptables :

- Le bénéficiaire sera tenu de créer une ligne de crédits spécifique à la subvention du FEJ dans sa comptabilité. Une répartition des dépenses à l'aide d'une clé de répartition ne sera pas acceptée par le FEJ.
- Les versements des subventions seront crédités à condition notamment que les dépenses imputées au projet soient facturées et acquittées uniquement pendant la période de couverture de la convention si le projet est retenu.

8-Modalités d'évaluation et sélection des projets

L'expérimentation est une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à une échelle limitée, et mise en œuvre dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets dans l'optique d'une extension ou d'une appropriation par d'autres acteurs. Les projets doivent être construits et dimensionnés, de manière à permettre leur évaluation.

L'évaluation cherchera à apprécier les effets des dispositifs sur les jeunes bénéficiaires d'une part, et sur la qualité de la coordination et des relations partenariales entre les différents acteurs impliqués dans les dispositifs d'autre part, afin d'éclairer de futures politiques publiques poursuivant des objectifs similaires.

L'approche méthodologique relèvera à titre principal des méthodes qualitatives. Elle pourra mobiliser des approches croisées en matière de recueil de données :

- Mise en place d'outils de suivi des projets, en s'appuyant sur outils préexistants (tableaux de bords et base de données des porteurs de projets concernés) ou en créant des outils spécifiques à définir.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs auprès de jeunes bénéficiaires aux profils et aux parcours différenciés, en précisant le cadre et les modalités de ces entretiens.
- Mise en œuvre de «focus groups» de jeunes bénéficiaires, si la nature du dispositif le justifie, pendant laquelle les entretiens doivent montrer à la fois l'impact sur l'individu de la participation à un tel dispositif, et la dynamique de groupe qui permet d'arriver aux résultats constatés.
- Mise en œuvre d'entretiens semi-directifs avec les acteurs institutionnels impliqués dans le dispositif, en vue notamment d'évaluer les conditions de mise en œuvre des dispositifs, d'en tirer des enseignements en termes de bonnes pratiques et de conclure sur les conditions d'essaimage des projets.

Concernant l'identification de l'impact des dispositifs expérimentaux sur les jeunes bénéficiaires, des approches quantitatives sont possibles, mais seront à réserver à des projets qui réunissent une taille suffisante (il conviendra d'indiquer la capacité de détection statistique du protocole d'évaluation proposé) et des conditions permettant l'identification non ambiguë de l'effet propre du dispositif (en particulier, mobilisant un groupe témoin déterminé de manière rigoureuse).

Les projets sélectionnés seront définitivement retenus après accord, pour intégrer le protocole d'évaluation prévu par l'évaluateur retenu.

L'évaluation des projets se fera par territoire dans le cadre d'un appel d'offre national piloté par la DJEPVA et la DGOM.

9-Calendar prévisionnel

Lancement de l'appel à projets : mai 2016

Date limite de dépôt des projets : 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)

Sélection des projets : octobre 2016

Publication des résultats : novembre 2016

Lancement de l'appel d'offre d'évaluation : mi – octobre 2016

Durée des projets : 2 ans maximum

<p>Date limite de dépôt des projets le 2 septembre 2016 à minuit (heure de Paris)</p>
--

<p>Pour toute question complémentaire sur le montage du projet, peuvent être prioritairement contactés au niveau de chaque préfecture, les correspondants régionaux du FEJ des Directions Jeunesse Sport et Cohésion Sociale (DJSCS) : Pascale GATINEAU – pascale.gatineau@drjscs.gouv.fr</p>
--